

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2023-03 SEANCE DU 3 mars 2022**

Date de la Convocation

24 février 2023

Date de l’Affichage

24 février 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Représentés : 2

Absents : 2

Objet de la délibération

Autorisation donnée au
Maire pour demander la
subvention 2023 amendes de
Police

L’an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,

M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints**,

Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Oriane PODEVIN, Mme Marie CORNET-VERNET **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA,

M Daniel MATHE représenté par Mme Pascale BACQUET

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETARE DE SEANCE : M Philippe BARRAULT

Le Maire expose,

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Département de Seine-et-Marne, participe au financement de projets conformément au programme défini par l’Assemblée départementale par délibération du 28 avril 2017 et du 17 décembre 2020.

Cette année, il est proposé de solliciter l’aide du Département de Seine-et-Marne au titre de l’aménagement d’une zone de vitesse limitée à 30 km/h avenue Général de Gaulle à Boissettes. Ces travaux consistent à la mise en place d’un ralentisseur de type « plateau surélevé », d’un radar pédagogique et d’équipements de signalisation verticale. Le coût estimé est de 22 000,-€ ht,

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l’aide du Département de Seine-et-Marne au titre du produit des amendes de police ;

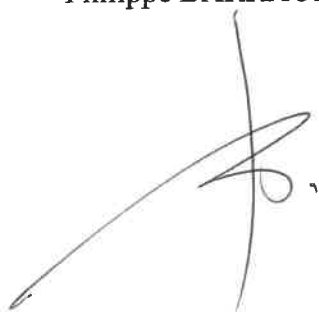
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire, à demander la subvention Amendes de Police pour le financement de la mise en place d'un ralentisseur de type « plateau surélevé », d'un radar pédagogique et d'équipements de signalisation verticale.

Fait à Boissettes, le 3 mars 2023

La secrétaire de séance,
Philippe BARRAULT



Le Maire,
Thierry SEGURA

